

VD_FINDINFO Décision / 2011 / 535 vom 27. Juni 2011

VD Tribunal cantonal, 2011-06-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision___2011___535

FR: VD_FINDINFO Décision / 2011 / 535 du 27 juin 2011

IT: VD_FINDINFO Décision / 2011 / 535 del 27 giugno 2011

Regeste

DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ | 385 CPP (CH), 393 CPP (CH)

Erwägungen

E. 31

mai 2010 c. 1.1; ATF 130 III 396 c. 1.2.3), qu'au surplus, l'art. 5 al. 1 CPP prévoit que les autorités pénales engagent les procédures pénales sans délai et les mènent à terme sans retard injustifié, que retarder la procédure en annonçant une absence d'un mois et demi serait un procédé dilatoire, d'autant plus qu'on peut exiger de la partie qu'elle prenne des mesures pour faire suivre son courrier et pour y répondre; attendu, en définitive, que le recours est irrecevable, que l'ordonnance de non-entrée en matière est maintenue, que les frais de la procédure de recours, par 440 fr. (art. 20 al. 1 TFJP [Tarif des frais judiciaires pénaux du 28 septembre 2010, RSV 312.03.1]), sont laissés exceptionnellement à la charge de l'Etat. Par ces motifs, la Chambre des recours pénale, statuant à huis clos : I. Déclare le recours irrecevable. II. Maintient l'ordonnance. III. Dit que les frais du présent arrêt, par 440 fr. (quatre cent quarante francs), sont laissés à la charge de l'Etat. IV. Déclare l'arrêt exécutoire. Le président : La greffière : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié, par l'envoi d'une copie complète, à : - M. R. _____, - Ministère public central. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.